

RECHERCHE... dispensateur de services-conseils

Vous offrez des services-conseils spécialisés pour aider les entreprises agricoles à s'organiser afin de se conformer aux exigences de la certification biologique?

Le MAPAQ vous invite à vous inscrire au Réseau Agriconseils en tant que dispensateur qualifié à offrir les services-conseils admissibles dans le cadre du **Programme d'appui à la conversion à l'agriculture biologique**.

Le MAPAQ a récemment mis en œuvre un Programme d'appui à la conversion à l'agriculture biologique. Le volet 1 de ce programme offre un soutien financier pour des services-conseils en appui à l'organisation et l'implantation de la certification sur une entreprise agricole:

Le Programme est disponible sur le site Internet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans la section programme, à l'adresse suivante :

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/md/Programmes/agrbiologique>

DESCRIPTION - VOLET 1

Services-conseils en appui à l'organisation et l'implantation de la certification sur une entreprise agricole

Ce volet vise à aider les entreprises agricoles qui désirent utiliser des services-conseils pour s'organiser afin de se conformer aux exigences de la certification biologique. L'administration du volet 1 est réalisée par le Réseau Agriconseils.

Pour être admissible à l'aide financière, les services-conseils doivent être donnés par un **intervenant inscrit au Réseau Agriconseils** comme dispensateur de services ayant les qualifications suivantes :

- Connaître et maîtriser les normes biologiques de référence et reconnaître les non-conformités relatives aux intrants, aux techniques et aux procédés utilisés;
- Détenir une formation d'inspecteur en agriculture biologique ou dans un autre domaine d'inspection en lien avec le secteur agroalimentaire ou avoir déjà réalisé des activités d'inspection en agriculture biologique.

Catégories de services-conseils admissibles à la subvention :

- Visite des installations et consultation des documents administratifs accompagnés d'un rapport synthèse des non-conformités en lien avec les exigences liées à la certification biologique;
- Développement des procédures, des outils de gestion et des documents nécessaires à la présentation de données et de renseignements (plan de production et registres adaptés aux besoins de l'entreprise);
- Soutien de l'exploitant pour développer et organiser la documentation qui consigne les renseignements exigés dans le cadre de la certification biologique;
- Conseils relatifs à la mise en conformité avec les normes biologiques de référence des équipements, des techniques et des procédés.

Exclusion : toute forme de suivi technique dans la mise en application des normes biologiques de référence sur une entreprise agricole.

Pour **vous inscrire** au Réseau Agriconseils, vous devez compléter une « Entente d'admissibilité d'un dispensateur de services-conseils aux exploitations agricoles » disponible à l'adresse suivante :

<http://www.agriconseils.qc.ca/site/guides>

Pour les conseillers qui sont **déjà inscrits** au Réseau Agriconseils et qui désirent participer à ce programme, veuillez communiquer avec le Réseau pour modifier vos « domaines d'intervention et activité couvertes » au **1 866 680-1858**.